

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

Le conseil de la municipalité du Canton de Roxton siège en séance ordinaire, ce 4 novembre 2024 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Pascal Richard
M. Stéphane Martin
M. Stéphane Beauregard
M. François Légaré
M. François Gastonguay
M. Éric Beauregard

Caroline Choquette, directrice générale et greffière-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

196-11-2024

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Pascal Richard
appuyé par M. Stéphane Martin
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Dépôt des formulaires des déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
3. Dépôt des états comparatifs
4. Questions de l'assemblée
5. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2024;
6. Rapport de la directrice des travaux publics;
7. Droit de passage pour la saison de Quad 2024-2025 (Club 3 et 4 roues comté Johnson);
8. Rapport du Service d'inspection en bâtiments
9. Adoption du projet de règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 182-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton;
10. Formation des comités;
11. Nomination du maire-suppléant et du substitut à la MRC d'Acton;
12. Nomination d'un représentant et de son substitut à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;
13. Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2025;
14. Fermeture des bureaux pour la période des Fêtes;
15. Demande d'aide financière de la Régie de loisirs de Roxton Falls au FSPS;
16. Demande d'aide financière de l'École St-Jean-Baptiste de Roxton Falls;

17. La Pensée de Bagot - Cahier spécial Vœux des Fêtes;
18. Liste des comptes;
19. Divers :
 - 19.1. Renouvellement de la demande de traverse 2024-2025 pour les motoneigistes du corridor permanent Inc.;
 - 19.2. Octroi d'une aide financière dans le cadre du Volet Rétablissement Autorisation de signature de la convention d'aide financière;
 - 19.3. Ajustement du budget accordé pour le souper des Fêtes;
 - 19.4. Appel d'offres – Projet réaménagement de l'hôtel de ville;
 - 19.5. Avis de motion et dépôt de projet de règlement décrétant des travaux de réaménagement de l'hôtel de ville du montant de 942 753 \$;
20. Rapport des comités;
21. Correspondance;
22. Questions de l'assemblée;
23. Levée de l'assemblée.

2. **Dépôt des formulaires de déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

Les déclarations d'intérêts pécuniaires des élus suivants ont été déposées le 4 novembre 2024.

3. **Dépôt des états comparatifs**

Les états comparatifs ont été remis aux élus.

197-11-2024

5. **Adoption du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2024**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2024;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard

appuyé par M. Stéphane Martin

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée

198-11-2024

6. **Rapport de la directrice des travaux publics**

CONSIDÉRANT QUE Mme Stéphanie Lasnier, directrice des travaux publics a déposé un rapport des activités du service de voirie du mois d'octobre;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Martin

appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport tel que rédigé.

Adoptée

199-11-2024

7. **Droit de passage pour la saison de Quad 2024-2025 (Club 3 et 4 roues comté Johnson)**

CONSIDÉRANT QUE le Club 3 & 4 roues adresse une demande pour le droit de passage sur le rang Petit 11, rang Petit 9 et rang Ste-Geneviève pour la saison 2024-2025;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard

appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- que la municipalité est d'accord à leur accorder le droit de passage mais seulement si les conditions suivantes sont respectées :
 - o Un nouveau contrat de droit de passage d'une durée d'un an devra être signé entre les deux parties;
 - o Une preuve que le Club 3 & 4 roues est détenteur d'une police d'assurances de responsabilité civile d'au moins 2 millions de dollars;
- que le maire et Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer le droit de passage si les conditions énumérées ci-dessus sont respectées.
- Qu'une demande soit adressée aux représentants du Club 3-4 roues afin de leur demander de sensibiliser leurs membres à utiliser les sentiers prévus à cette fin et de respecter les limites de vitesse;

Adoptée

200-11-2024

8. **Rapport du Service d'inspection en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré

Appuyé par M. Stéphane Martin

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur en bâtiments tel que rédigé.

Adoptée

201-11-2024

8. **Rapport du Service d'inspection en bâtiments – Demande à la CPTAQ pour la propriété matricule 7946-19-7884**

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de la propriété identifiée par le matricule 8147-98-8423, lot 4 067 629 du cadastre du Québec désire s'adresser à la CPTAQ afin d'aliéner le lot 4 067 629 à un propriétaire contigu, soit Maternité Cookshire inc., propriétaire du 265 rang Petit 9, matricule 8248-80-1322;

CONSIDÉRANT QU'aux fins de la demande, une superficie de 2,0919 ha serait aliénée en faveur de l'acquéreur, Maternité Cookshire inc. afin de conserver le chemin d'accès menant à la maison située au 265 rang Petit 9;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation inclut également une demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles pour l'accès à la propriété laquelle empiète sur la propriété agricole pour une superficie de 450 m²;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation en vigueur;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Martin

Appuyé par M. François Légaré

Et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité du Canton de Roxton appuie la demande d'autorisation déposée à la CPTAQ telle qu'expliquée ci-dessus.

Adoptée

202-11-2024

9. **Adoption du projet de règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 182-2003 de la municipalité du Canton de Roxton**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet de règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 182-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton afin de prévoir une exception aux normes minimales de lotissement pour les lots bénéficiant de droits acquis reconnus en vertu des articles 101 et 103 de la LPTAA;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Martin

Appuyé par M. Pascal Richard

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement tel que présenté. Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 décembre 2024 à 19h20.

Adoptée

203-11-2024

10. **Formation des comités**

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la formation des comités municipaux suivants et de procéder à la nomination des représentants municipaux au sein de divers organismes :

Comités à l'interne :

(M. Stéphane Beauchemin, maire, est d'office sur ces comités)

Urbanisme	M. François Gastonguay M. François Légaré
-----------	--

Voirie et cours d'eau	M. Pascal Richard M. Éric Beaugard
-----------------------	---------------------------------------

Contrat de travail – employés	M. Stéphane Beaugard M. François Légaré
-------------------------------	--

Égouts	M. Pascal Richard M. Éric Beaugard
--------	---------------------------------------

Reconnaissance nom de la municipalité	M. Stéphane Beauchemin M. François Gastonguay
---------------------------------------	--

Nomination des représentants municipaux pour agir comme membre du conseil d'administration au sein des organismes suivants :

Régie intermunicipale de protection contre l'incendie M. Stéphane Beauchemin
M. François Légaré
M. François Gastonguay
M. Pascal Richard (substitut)

CADIR M. Stéphane Beauchemin

Régie de loisirs de Roxton Falls M. Stéphane Beauchemin
M. Stéphane Martin
M. Éric Beauregard
M. Pascal Richard (substitut)

Maison jeunesse L'Oxy-bulle M. Stéphane Beauregard

Premiers répondants M. François Légaré
M. Stéphane Martin

Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains M. Stéphane Beauchemin
M. Éric Beauregard (substitut)

Adoptée

204-11-2024

11. **Nomination du maire-suppléant et du substitut à la MRC d'Acton**

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers que M. Stéphane Beauregard, soit nommé maire-suppléant. Que M. François Gastonguay soit nommé substitut au maire à la MRC d'Acton pour l'année 2025.

Adoptée

205-11-2024

12. **Nomination d'un représentant et de son substitut à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains**

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers que M. Stéphane Beauchemin, soit nommé représentant de la Municipalité du Canton de Roxton pour siéger au sein du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains. Que M. Éric Beauregard soit nommé à titre de substitut pour l'année 2025.

Adoptée

206-11-2024

13. **Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2025**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé et résolu à l'unanimité ce qui suit :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025, qui se tiendront selon les dates énumérées ci-dessous à 19h30 :

✓ Lundi 13 janvier 2025;

- ✓ Lundi 3 février 2025;
- ✓ Lundi 3 mars 2025;
- ✓ Mardi 7 avril 2025;
- ✓ Lundi 5 mai 2025;
- ✓ Lundi 2 juin 2025;
- ✓ Mardi 7 juillet 2025;
- ✓ Lundi 4 août 2025;
- ✓ Lundi 8 septembre 2025;
- ✓ Lundi 6 octobre 2025;
- ✓ Lundi 10 novembre 2025;
- ✓ Lundi 1^{er} décembre 2025.

Adoptée

207-11-2024

14. **Fermeture des bureaux pour la période des Fêtes**

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers que le bureau municipal sera fermé pour la période des Fêtes à partir du 20 décembre 2024 jusqu'au 5 janvier 2024 inclusivement.

Adoptée

208-11-2024

15. **Demande d'aide financière de la Régie de loisirs de Roxton Falls au FSPS**

CONSIDÉRANT QUE la Régie de loisirs de Roxton Falls présente une demande de soutien financier dans le cadre du FSPS qui consiste en un projet de bonification de l'offre littéraire et d'équipement pour un montant de 31 000 \$;

Bonification de l'offre littéraire :	22 000\$
Équipement (chute à livres) :	<u>9 000\$</u>
Total :	31 000 \$

CONSIDÉRANT QU'une contribution au fonds local du FSPS de la Municipalité du Canton de Roxton est sollicitée au montant de 12 600 \$ et d'un même montant à la Municipalité du Village de Roxton Falls laissant une contribution du promoteur de l'ordre de 5 800 \$;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Martin

Appuyé par M. Éric Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de soutenir financièrement le projet de bonification de l'offre littéraire et d'équipement présenté par la Régie de loisirs de Roxton Falls au coût total de 31 000 \$ et de permettre une contribution de 12 600 \$ à même l'enveloppe locale du FSPS de la Municipalité du Canton de Roxton.

Adoptée

209-11-2024

16. **Demande d'aide financière de l'École St-Jean-Baptiste de Roxton Falls**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement de l'École St-Jean-Baptiste organise un brunch pour les enfants afin de souligner le temps des Fêtes et qu'une lettre a été transmise à la municipalité afin de recevoir un don pour aider à défrayer les coûts;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers de remettre un don de 150 \$ à l'École St-Jean-Baptiste pour le brunch de Noël.

Adoptée

210-11-2024

18. **Liste des comptes**

Il est proposé par M. Stéphane Martin
appuyé par M. Éric Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 232 469.31 \$ et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, greffière-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes prévus au budget.

211-11-2024

19.1 **Renouvellement de la demande de traverse 2024-2025 pour Les motoneigistes du corridor permanent inc.**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler la demande de traverses du Club Les motoneigistes du corridor permanent inc. afin de rendre les traverses de routes du sentier conformes pour la saison 2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste en un renouvellement puisqu'aucune modification n'a été apportée par rapport à la demande de l'année passée;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports exige qu'un règlement municipal soit adopté lorsqu'un sentier de véhicules hors route emprunte la route sur un kilomètre et plus;

CONSIDÉRANT QUE le sentier emprunté par les membres du club longe la route mais sur une distance inférieure à 1 kilomètre;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard
appuyé par M. Éric Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- que le conseil municipal est en accord avec la liste des traverses situées sur les routes gérées par la municipalité;

- qu'une preuve que le Club Les motoneigistes du corridor permanent inc. est détenteur d'une police d'assurances de responsabilité civile d'au moins 2 millions de dollars soit fournie à la municipalité;
- que les plans de signalisation préparés selon les normes du ministère des Transports soient transmis au Club Les motoneigistes du Corridor Permanent inc.;
- que l'installation des panneaux de signalisation sur les routes municipales sera fait par la municipalité et à ses frais.

Adoptée

212-11-2024

19.2 **Octroi d'une aide financière dans le cadre du Volet Rétablissement Autorisation de signature de la convention d'aide financière**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reçoit une aide financière au montant de 1 153 981 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie local volet Rétablissement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une convention d'aide financière déterminant les modalités de versement de l'aide financière en vertu du programme d'aide à la voirie local et définissant les obligations de chacune des parties;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseiller d'autoriser le maire et la directrice générale à signer la convention d'aide financière. Que ladite convention fasse partie intégrante de cette résolution comme si au long transcrit.

Adoptée

213-11-2024

19.3 **Ajustement du budget accordé pour le souper des Fêtes**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 190-10-2024 le conseil a accordé un budget de 1 000 \$ pour l'organisation du souper des Fêtes pour les élus et employés;

CONSIDÉRANT QU'après vérification le montant n'est pas assez élevé;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

Appuyé par M. Stéphane Martin

Et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier le montant de budget accordé à 2 000\$.

Adoptée

214-11-2024

19.4 **Appel d'offres – Projet réaménagement de l'hôtel de ville**

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Roxton veut réaliser des travaux de réaménagement de l'hôtel de ville;

ATTENDU QU'un processus d'appel d'offres devra être lancé afin choisir le soumissionnaire pour effectuer les travaux;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

Appuyé par M. Stéphane Beauregard

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le processus d'appel d'offres pour les de réaménagement de l'hôtel de ville.

Adoptée

19.5 **Avis de motion et dépôt de projet de règlement décrétant des travaux de réaménagement de l'hôtel de ville du montant de 942 753 \$**

Avis de motion est par les présentes donné par M. Pascal Richard qu'à une séance ultérieure un règlement décrétant des travaux de réaménagement de l'hôtel de ville et un emprunt au coût de 942 753 \$ sera présenté pour adoption.

Que M. Pascal Richard procède au dépôt du projet de règlement.

20. **Correspondance**

Les élus ont pris connaissance de la correspondance transmise.

215-11-2024

22. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Pascal Richard appuyé par M. Éric Beaugard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 21h56.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
greffière-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.